

**AVIS PUBLIC**

**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 350-113**

**(Districts Yamaska, Saint-Thomas-d'Aquin,  
Hertel-Notre-Dame, Saint-Joseph, La Providence et Bois-Joli)**

La soussignée donne avis public à l'effet que le Conseil municipal, suite à l'adoption du projet de règlement numéro 350-113 par la résolution numéro 20-451 datée du 8 septembre 2020, tiendra une assemblée publique de consultation le **5 octobre 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe.

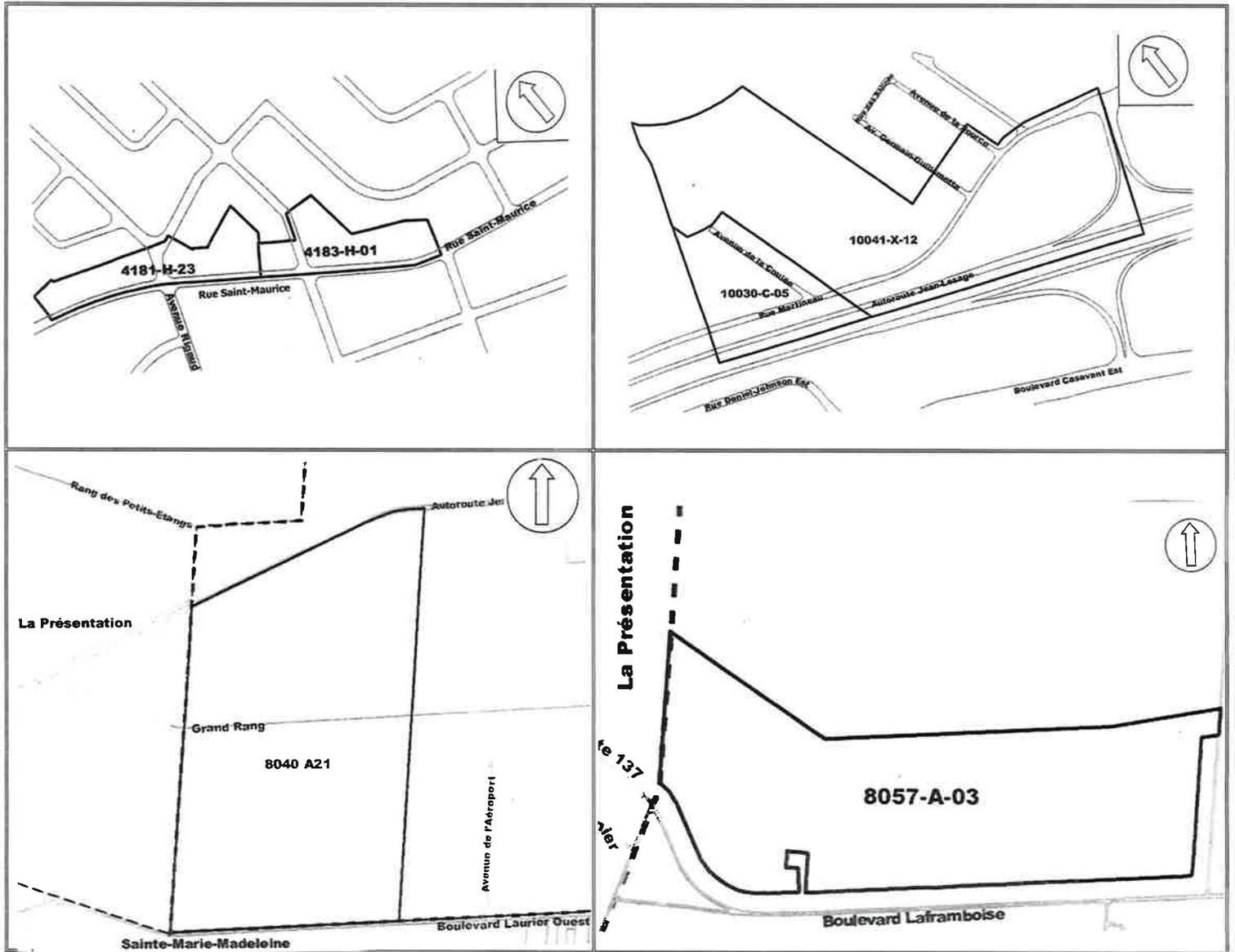
Le règlement projeté aura pour conséquence, notamment, ce qui suit :

- permettre la construction d'une habitation trifamiliale isolée au 1960, rue Saint-Maurice;
- autoriser les habitations bifamiliales isolées au bout de l'avenue de la Coulée;
- permettre l'installation d'une deuxième enseigne sur poteau, près de l'entrée principale du C.I.A.Q et de Boviteq située au 3450, rue Sicotte;
- permettre l'agrandissement de l'immeuble sis au 8100, Grand Rang;
- permettre à l'entreprise Équipements Harjo inc. d'étendre ses activités en zone agricole au 8110, boulevard Laframboise;
- identifier aux grilles de spécifications du règlement d'urbanisme numéro 350, les zones visées par les règlements 500-4 et 500-5 modifiant le règlement numéro 500 relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Le règlement projeté vise à modifier le règlement d'urbanisme numéro 350 afin :

- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation résidentielle 4183-H-01 fasse désormais partie de la zone d'utilisation résidentielle 4181-H-23;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone d'utilisation commerciale 10030-C-05 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 10043-H-03;
- qu'une partie du territoire actuellement incluse dans la zone soumise à un plan d'aménagement d'ensemble 10041-X-12 fasse désormais partie de la nouvelle zone d'utilisation résidentielle 10043-H-03;
- d'augmenter le nombre d'enseignes d'identification sur poteau autorisé à deux, dans la zone d'utilisation industrielle 2116-I-01;
- de ne pas assujettir la zone d'utilisation agricole 8040-A-21 aux dispositions générales relatives à l'agrandissement ou l'ajout d'un bâtiment abritant un usage dérogatoire protégé par droits acquis;
- d'autoriser désormais, dans la zone d'utilisation agricole 8057-A-03, l'usage « Service de vente et réparation de tracteurs et de machineries agricoles (#5599) » du groupe d'usages « Commerce X (Commerces agroalimentaires) », conditionnellement à une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole;
- d'annoter les grilles de spécifications pour les zones visées par les modifications apportées par les règlements 500-4 et 500-5 au Règlement relatif à l'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale afin de les identifier comme étant des zones soumises à un P.I.A.;

Les zones concernées 4181-H-23, 4183-H-01, 10030-C-05, 10041-X-12, 8040-A-21 et 8057-A-03 sont illustrées sur les croquis ci-dessous :



Au cours de cette assemblée, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer pourront se faire entendre.

De plus, une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier suivant la publication du présent avis et ce, jusqu'à midi avant la séance du 5 octobre 2020. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Greffière, à l'hôtel de ville.

Saint-Hyacinthe, le 16 septembre 2020

Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA  
Greffière